

Association: Blackcarpers 16 rue de la barre 02300 Abbécourt 06.08.36.09.03 Blackcarpers@gmail.com

## Procès-verbal de la réunion du 15/09/2023.

Membres présents :

Le bureau:

**BAUDOUX** Martial

LHUILE Johan

PION Raphaël

Les membres :

Jonathan Bué / Valentin / Kenzo / Laurène / Wilfried / Christelle / Jonathan Ricard / Frédéric / Hervé / Ethan

1.Confirmation des présences.

Voir les personnes au-dessus.

2. Créneaux journaliers (Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche).

Jeudi: Christelle, Johan, Raphaël, Jonathan Ricard, Martial.

<u>Vendredi:</u> Wilfried (Mi), Ethan (A.M), Jonathan Bué (Ma), Valentin (A.M), Kenzo et Laurène (A.M).

Samedi: Hervé (Ma), Frédéric (Ma).

Dimanche: Ensemble des membres de l'association.

3. Planning des binômes (jour, nuit) / Responsable : Raphaël PION.

Nuit : Hervé, Kenzo et Laurène, Frédéric, Wilfried, Jonathan Bué, Valentin.

Raphaël PION modélisera le tableau du planning jour/nuit.

4. Fonction des membres (Café, cuisine, livraison des repas, buvette, commissaire pesées, logistique, montage et démontages du matériel, relationnel, etc....)

Responsable général: Johan LHUILE / Responsable Bivouac et buvette/café: Christelle FIEVE.

OK pour Johan et Christelle.

Logistique (Montage et démontage du bivouac) : membres présents le jeudi et le dimanche. Déjeuné : 2 véhicules 4x4 (Moÿ et Brissy) + accompagnants.

#### 5. Matériel de commissaires (trépieds, pesons, sac de pesées et sac à dos).

Fréderic : Sac à dos, sac de pesées.

Hervé: total.

Jonathan Ricard : total. Jonathan Bué : total. Kenzo et Laurène : total.

Christelle et Wilfried : Pesons et Sac à dos. Valentin : Sac à dos et sac de pesées.

#### 6.Réglement de l'enduro.

Le bureau a exigé que chaque membre de l'Association présent lors de l'enduro connaisse le règlement de l'enduro (Pouvoir répondre à toutes les questions des compétiteurs). Le règlement est fourni dans chaque pochette des 3 secteurs + présenté au Q.G.

Rappel : pour Chaque plainte de compétiteur, se référer au Président (Martial) afin de résoudre le problème.



# Règlement enduro BLACKCARPERS Moÿ de l'Aisne du 6 au 8 Octobre 2023

- -Tirage le 6 à 8h00 (Tirage sec)
- -Pêche sondage et amorçage à 9h30
- -Fin de pêche le 8 à 11h

Loi n° 1 : 4 cannes maximum à l'eau. Chaque canne sera équipée d'un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé (à la pince par exemple).

- -Tresse interdite en corps de ligne et tête d'arraché.
- -Tresse autorisée seulement sur le bas de ligne.
- -Leadcore interdit.
- -Seule la pêche à la plombée (inline ou dérivation) est autorisée (plomb ressort interdit), permettant la libération du plomb en cas de casse.

La pêche se fera dans l'axe des rubalises limitant le ring, voir à des distances qui seront précisées pour les postes face à face.

Présence obligatoire d'un des deux équipiers sur le ring (sous peine d'exclusion).

## Loi n° 2: Respect et conservation du poisson

- -NO KILL obligatoire
- -Minimiser le temps hors de l'eau
- -Bassine obligatoire et mouillée
- -Sacs de conservation flottant obligatoire (un seul poisson par sac)

Loi n° 3: Appât et pesée

-Un groupe Messenger sera créé pour informer tous les compétiteurs (dont les résultats matin et soir). Vous disposerez des numéros des commissaires. Vous pourrez communiquer par le groupe Messenger, soit par SMS (N° du poste et nbre de fish à indiquer)

-<u>Précision importante</u>: Fin de pêche à 11h00 le dimanche 8 octobre, seul le

fish (ferré encore en combat) et doit être signalé par message avant 11h00.

-Pesée entre 7h et 23h uniquement, entre 23h et 7h poissons en sac, seuls les amours blancs seront pesés dans les plus brefs délais (appel des commissaires)

#### Loi nº 4 : Bivouac et accès

- -Le bivouac sera pour se confondre dans l'environnement (marron, vert, camouflage)
  - -La tente « 24Mx » est autorisée.
  - -Lumière discrète (interdiction d'éclairer l'eau).
- -Le bivouac se situe en dehors du chemin de halage (accès obligatoire pour les services de secours et les commissaires).
- -Tout visiteur sera demandé au préalable et sous accord du président de la team Blackcarpers.
  - -Leur véhicules resteront en dehors des étangs.

#### Loi n° 5 : Amorçage et outils

- -Amorçage libre (H24, aucune limite de poids).
- -Graines crues et appâts vivants interdits.
- -Bateau amorceur interdit, toutes embarcations télécommandées interdites (bateau, drone, sous-marin).
  - -Deeper interdit. Canon a bouillette interdit.
- -Seuls autorisés les baits rocket, les spombs, les parachutes (boules d'amorce), le cobra, la fronde

## Loi nº 6 : Prises comptabilisées

- -Carpe Commune, Carpe miroir, Carpe Koï, Amour Blanc.
- -Les esturgeons ne sont pas comptés.

## Loi n° 7 : Responsabilité et Comportement

-Les concurrents sont responsables de leurs actions, de leur comportement et de leur pêche.

Pendant la compétition, toute personne ayant un comportement abusif et irresponsable (état d'ébriété, bruits divers excessifs, éclairage abusif, etc....) verra son équipe disqualifiée sans possibilité de recours et devra quitter la compétition dans les plus brefs délais.

-Les baignades et les feux au sol sont interdits.

-Les équipes doivent laisser leur emplacement propre et sans dégradation après la compétition. Les déchets liés au repas et autres devront être emmenés par les pêcheurs. Les verres devront être déposés dans le container situé sur le parking de la salle.

-Substances illicites interdites.

-Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler l'épreuve en cas de danger (tempête, orages, ...) et déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents ou vols.

La bonne humeur, la convivialité, le respect sont de rigueur.



#### 7. Questions diverses

Jonathan Ricard: Tonnelle?

R: OK... toute tonnelle est la bienvenue.

Hervé: Table supplémentaire?

R : OK...pour le confort des 2 étangs...Prévoir chacun sa chaise et ses couverts obligatoirement.

Wilfried: Vélos?

R : Un maximum de vélos pour la mobilité de toute l'équipe.

Jonathan Bué: Dotation CPBaits (billes)... fabrication en cours (information future)

R : remerciements à Cyrille Poulain par avance.

Jonathan Ricard: Plan de localisation du Q.G (point G.P.S)?

R : Réponse dans la semaine.

Christelle: Tombolas?

R: Plusieurs tombolas seront présentées aux compétiteurs.

#### Informations du bureau:

- l'Association offre les repas des commissaires.

- Invité ? Le bureau demande d'informer et de remplir le tableau des repas envoyé précédemment.

Le prix du repas est comptabilisé (prix matières premières).
Responsabilités civile et juridique : Chaque membres de l'Association et chaque bénévole aidant sont inscrits et protégés.

Le bureau:

Le Président

BAUDOUX Martial 5

Le Secrétaire

LHUILE Johan